

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique,
du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière,
concernant
Le nombre d'endroits de camps labellisés

Madame la Ministre,

L'un des impacts de la réforme des rythmes scolaires est la diminution du nombre de semaines de vacances d'été et donc celles où pourraient s'organiser des camps de mouvements de jeunesse. La principale mesure pour aider le secteur dans le cadre de cette réforme est l'augmentation du nombre d'endroits de camps.

A cette fin, une partie de l'enveloppe allouée à l'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires sera consacrée à soutenir l'ASBL Atouts Camps pour labelliser un plus grand nombre d'endroits de camps. Avez-vous des retours à ce sujet ? Les critères ont-ils été revus à cette fin ? Combien de lieux sont-ils labellisés à l'heure actuelle ? Quelles sont les prévisions pour l'été et les années à venir ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

J'ai, en effet, été sensibilisée par les cinq mouvements de jeunesse reconnus par la Fédération Wallonie- Bruxelles, à l'impact de la réforme des rythmes scolaires sur les besoins d'augmentation du nombre d'endroits de camps. Je les avais d'ailleurs rencontrés dans ce cadre – ainsi que l'ASBL Atouts Camps le 2 juillet 2021.

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a effectivement décidé d'octroyer des moyens au secteur de la jeunesse dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires dont notamment une subvention à l'ASBL Atouts Camps, complémentaire à la subvention de 173 000 euros déjà octroyée par le Commissariat général au Tourisme.

Au 31 décembre 2021, 200 endroits de camp « bâtiments » et 35 « prairies », labellisés ont été comptabilisés. Suite à un contact entre le CGT et Atouts camps, l'augmentation annuelle moyenne est estimée à 30 labellisations, sur base des moyens financiers mis à leur disposition actuellement.

La révision des critères d'autorisation des endroits de camp n'est pas prévue à ce stade. Une réflexion sera menée dans le cadre de la réforme du Code wallon du Tourisme en gardant l'objectif premier de ces critères : permettre l'accessibilité aux camps à chacun et offrir des équipements de qualité et sécurisés.

Je tiens également à rappeler qu'Atouts camps gère également un deuxième site Internet – votrecamp.be – qui référence 511 endroits de camps autorisés et non autorisés. J'invite donc en priorité ces 295 endroits de camps répertoriés, mais non autorisés à entamer les démarches avec l'ASBL.

Outre la subvention octroyée par le CGT à l'ASBL Atout camp pour réaliser ses missions de labellisation, un soutien financier est également octroyé par le CGT aux camps et séjour dans le cadre d'un partenariat avec l'ONE pour un budget annuel de 225 000 euros. Il s'agit d'une convention qui soutient le tourisme social des jeunes en Wallonie au travers des centres de vacances résidentiels agréés et subventionnés par la Communauté française.

Dans ce cadre, pour 2021, j'ai décidé de soutenir les camps et séjours impactés par les inondations – annulations ou écourtements de la durée du séjour – en octroyant tout de même cette subvention pour les nuitées non prestées, mais pour lesquelles des frais avaient déjà été engagés.

Enfin, j'informe l'honorable membre avoir décidé de renouveler cette convention de partenariat en soutien, notamment, à l'organisation des camps des mouvements de jeunesse, pour les trois prochaines années – soit 775 000 euros de soutien.